

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beauvais, le 6 octobre 2022

Opération de contrôle renforcé à l'aéroport de Beauvais-Tillé

Au cours des jours derniers et pendant une semaine, **les services des douanes de la direction régionale d'Amiens, avec le soutien d'autres services étatiques (gendarmerie/ PAF), ont mené une série de contrôles sur de nombreux vols en partance de l'aéroport de Beauvais-Tillé.**

Plus d'une vingtaine de vols à l'international a ainsi été placée sous la surveillance étroite de la douane.

Cette opération a mobilisé des agents des douanes, appuyés par des éléments cynophiles anti-drogue douaniers et une équipe anti-cash (argent) du groupement de gendarmerie de l'Oise.

Chaque jour une sélection de vols sur des destinations jugées sensibles a été établie, sur la base d'un état de la menace mutualisé au sein des forces de sécurité du département.

Cette action inter-services a bénéficié par ailleurs du concours de la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED), ainsi que de l'attaché douanier en poste en Serbie en charge de la coopération avec plusieurs administrations des douanes d'Europe Centrale et des Balkans mobilisées lors de cette opération.

Plusieurs dizaines de passagers ont ainsi fait l'objet de contrôle avant leur embarquement, à la recherche de substances illicites notamment des drogues, mais aussi de fortes sommes d'argent en espèces non déclarées.

M. DE-CHANTERAC, directeur de cabinet par intérim auprès de Mme ORZECOWSKI, préfète de l'Oise, a pu assister à une présentation du dispositif lors de son déplacement sur l'aéroport le 28 septembre 2022. Il a été reçu sur site par M. LACHAUX, directeur régional des douanes à Amiens. **M. DE-CHANTERAC a tenu à saluer à cette occasion l'ensemble des forces de sécurité présentes sur l'aéroport dont la police aux frontières, la douane et la gendarmerie, en soulignant l'importance de la coopération interministérielle et l'engagement des services étatiques.** M. LACHAUX a rappelé qu'au-delà des contrôles quotidiens opérés par la douane, tant à l'arrivée qu'au départ des vols, de nouvelles opérations ciblées organisées en partenariat avec les autres acteurs institutionnels seraient à nouveau programmées par sa direction au cours des mois à venir.

Cette opération a été l'occasion de rappeler aux voyageurs souhaitant franchir les frontières nationales qu'ils étaient soumis à des obligations légales. Concernant les obligations douanières, il convient de se référer au site Internet de la douane.

« Voyagez en toute tranquillité et sécurisez vos déplacements : la douane vous informe des règles à respecter au départ et au retour ». <https://www.douane.gouv.fr/dossier/voyagez-en-toute-tranquillite>

Pour plus de renseignements, contacter :

Michaël LACHAUX – Directeur Régional des douanes à Amiens – Tél : 06 07 34 90 07